

BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) Tarifs applicables à partir du 29 avril 2022

IMMOBILIER RESIDENTIEL

Transaction

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons ,appartements, terrains, boxs et parkings

Les honoraires sont à la charge:

- de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers

prix de vente inférieur à 20 000€	3 000 €
de 20001 à 50 000€	6 500 €
de 50 001€ à 125 000€	9 500 €
de 125 001€ à 150 000€	8%
de 150 001€ à 200 000€	7%
de 200 001€ à 250 000€	6%
de 250 001€ à 500 000€	5%
au delà de 500 000€	4%

Les honoraires de vente sont TTC calculés sur le prix de vente

Note (1) :

- Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « Success » avec validation de la clause « Confiance », l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, en fonction du délai de mise en vente, entraîne une remise sur les honoraires comme suit : 30 jours sans offre : -10% / 60 jours sans offre : -20% / 90 jours sans offre : -30%
- Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « Success » avec validation de la clause « Win Win », en cas de vente à un acquéreur présenté par le client, les honoraires bénéficient d'une remise de 50%
- Les clients détenteurs de la carte « Club KW » bénéficient d'une remise de 25% sur les honoraires d'un mandat « Success »

Location

Baux de type loi du 6 juillet 1989

Honoraires calculés en fonction de la surface habitable du bien objet du contrat de location

Les honoraires sont 50% à la charges du propriétaire et 50% à la charge du locataire

La quote-pârt du locataire ne peut être supérieure à celle du propriétaire conformément à l'article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

	Zones tendues		Hors zones tendues	
	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire
Honoraire de visites	4€/m2	4€/m2	3€/m2	3€/m2
Honoraires de constitution du dossier	3€/m2	3€/m2	2€/m2	2€/m2
Honoraires de rédaction du contrat	3€/m2	3€/m2	3€/m2	3€/m2
Honoraires de réalisation de l'états des lieux	3€/m2	3€/m2	3€/m2	3€/m2
Remunération totale (y compris EDL)	13€/m2	13€/m2	11€/m2	11€/m2

La liste des villes situées en zones tendues est fixée par le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013

La gestion avec Patrimoine Evolution

Baux de type loi du 6 juillet 1989 et baux commerciaux type décret 1953

- Honoraires de gestion : 8,03% du loyers et charges annuels
- Assurance de loyers impayés : 2,7% loyers et charges annuels
- Suivi des travaux (dont le montant dépasse 1 500 € TTC) : 5% du montant des travaux

IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCE

Vente de murs

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente T.T.C.

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Calcul des honoraires :

- 9 600 € (8 000 € H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €
- 9,6% (8,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 200 000 €
- 8,4% (7,0% H.T.) pour les prix entre 200 001 € et 350 000 €
- 7,2% (6,0% H.T.) pour les prix entre 350 001 € et 500 000 €
- 6,0% (5,0% H.T.) pour les prix supérieurs à 500 001 €

Location

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges

Les honoraires sont 50% à la charges du propriétaire et 50% à la charge du locataire

Calcul des honoraires :

- 36,0% (30,0% H.T.) du loyer annuel H.T. et H.C.
- Minimum 3 600 € (3 000 € H.T.)

Cession

Les honoraires sont à partager entre le cédant et le cessionnaire

Calcul des honoraires :

- 12,0 % (10,0 % H.T.) du montant T.T.C. de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire
- 12,0 % (10,0 % H.T.) du loyer annuel Hors Taxes Hors Charges à la charge du cessionnaire
- Minimum 9 000 € (7 500 € H.T.)